



Renouvellement titre de séjour

Par AMK

BI Bonjour, j'ai été étudiante IDE jusqu'en 3 ieme année , j'avais redoublé ma deuxième année , malheureusement lors de mon stage pré pro j'ai été exclu pour manque de professionnalisme. J'ai donc décidé de me reconvertir vers la formation d'aide soignante. Je compte faire une prépa (a distance de 3 mois) pour réussir le concours qui me permettra d'accéder à la formation . Pensez vous que je puisse renouveler le titre de séjour avec le certificat ou attestation de scolarité de la prepa ? Ou je recevrai un refus ? Car mon titre de séjour expire le 20 novembre . Merci

Mm

Par isernon

bonjour,

le renouvellement d'un titre de séjour étudiant exige de remplir plusieurs conditions notamment :

- L'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation initiale.
- L'existence de ressources au moins égale à 615 ? par mois.
- Prouver le caractère réel et sérieux des études au moyen des éléments de cette liste :
- L'assiduité dans les études ;
- La présence aux examens sauf si l'absence est justifiée par des motifs familiaux ou de santé;
- Le caractère logique et cohérent du parcours. Ainsi, tout changement de cursus doit être justifié ;
- Les résultats aux examens et les diplômes obtenus.

source

[url=http://https://www.justifit.fr/b/guides/droit-etrangers/renouveler-titre-sejour-etudiant/#Les_conditions_a_remplir]http://https://www.justifit.fr/b/guides/droit-etrangers/renouveler-titre-sejour-etudiant/#Les_conditions_a_remplir[url]

selon votre message, le renouvellement de votre titre de séjour n'est pas certain.

salutations

Par AMK

Je vous remercie . Je ne dois donc pas faire l'erreur de faire une demande de renouvellement ? Dans ce cas vous me conseillez quoi ? Car l'ifsi ne veut pas m'aider à faire la demande à l'ARS pour une demande d'équivalence.